

*La constitution*

leur expliquer dans leur langage ce qu'on est en train de faire et pourquoi on le fait, et bien humblement c'est ce que j'ai tenté de faire dans cette intervention.

Je m'excuse si j'ai été un peu plus long; c'est contre mes principes d'utiliser le plein délai de 40 minutes qui est accordé au député pour parler, mais il était essentiel qu'à un moment donné dans ce débat cela se fasse, monsieur le président. Si j'ai voulu participer encore une fois à ce débat constitutionnel pour donner cette vue d'ensemble, j'ai la conviction profonde que la démarche que nous faisons est sobre, équilibrée, réaliste, opportune, et qu'elle est surtout respectueuse des droits de tous les citoyens canadiens. Monsieur le président, le peuple canadien qu'on représente tous dans ce pays, dans ce Parlement, est un peuple généreux, digne, c'est un peuple libre. C'est pourquoi nous agissons de la façon dont nous le faisons.

**L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton):** Monsieur le président, le président du Conseil privé (M. Pinard) parle à la Chambre du problème de M. Lévesque sur le sujet de la Constitution du Canada. Je comprends l'objection de M. Lévesque. M. Lévesque est séparatiste. Mais il y a un grand problème avec M. Ryan. M. Ryan a des objections relativement à cette proposition. Pourquoi s'oppose-t-il? Est-ce que le gouvernement du Canada parle avec M. Ryan? Pourquoi la position du gouvernement du Canada soulève-t-elle les objections de M. Ryan?

**M. Pinard:** Monsieur le président, je vais répondre à la question. M. Ryan a dit, et c'est important, qu'il est entièrement d'accord sur le fond, sur la substance, où il y a de la chair. La charte des droits dans la Constitution, il est pour cela, le rapatriement, essentiellement, il est pour cela, les luttes contre les inégalités régionales, M. Ryan favorise cela. Oui, j'ai tout lu cela. Je suis au courant de ce qu'a dit M. Ryan. M. Ryan est entièrement d'accord sur le fond de notre démarche, et je respecte son opinion. Il n'est pas d'accord sur le moment. Il pense qu'on devrait rapatrier une fois qu'on aura conclu des accords. Mais cela fait 53 ans qu'on dit cela. Je suis content que M. Ryan soit avec nous sur le fond. Sur la forme, je diverge d'opinion avec lui, mais je respecte son opinion quand même. Mais je suis content d'une chose par exemple, c'est qu'avec les deux ans pour la formule d'amendement, mon collègue va convenir avec moi que l'essentiel de cette démarche, de ce projet de réforme, c'est la formule d'amendement. J'ai la conviction que dans quelques mois, avec M. Ryan au Québec, on va négocier pour la trouver la formule finale d'amendement. Ce n'est pas avec René Lévesque. Il va avoir voix au chapitre, M. Ryan. Les deux ans d'unanimité prévus dans la loi vont permettre à M. Ryan de se faire élire au Québec et de venir négocier avec nous comme les autres premiers ministres des provinces pour la trouver la formule d'amendement. Alors si mon collègue craint que M. Ryan ne sera pas en cause dans l'évolution du débat constitutionnel, dans l'établissement de la formule d'amendement, je suis plus convaincu et moins sceptique que lui, j'ai plus confiance que lui dans les chances de réussite de M. Ryan aux prochaines élections provinciales, monsieur le président.

● (1740)

*[Traduction]*

**M. Knowles:** Monsieur l'Orateur, je veux faire un appel à la Chambre. Nous nous étions entendus sur le partage du temps de parole cet après-midi et il était convenu que le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) ferait son discours avant l'ajournement. Les choses ne se sont pas passées tout à fait comme prévu. Les députés auraient-ils la courtoisie de laisser le député de Winnipeg-Birds Hill terminer son intervention cet après-midi même si cela devait prolonger la séance de cinq ou dix minutes?

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Tous les députés sont-ils d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**M. Irwin:** Monsieur l'Orateur, le député de Rosedale (M. Crombie) a cité de façon erronée un article de la constitution. La chose est suffisamment importante pour qu'on apporte une rectification, et je voudrais invoquer le Règlement à ce sujet.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre. Il n'y a pas là matière à invoquer le Règlement. Si le député tient à rectifier une affirmation faite par un orateur précédent, il peut avoir recours à d'autres moyens, mais certainement pas à un rappel au Règlement.

**M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill):** Monsieur l'Orateur je voudrais tout d'abord dire cet après-midi combien je remercie le ciel de pouvoir participer activement à un débat qui, sans nul doute, constitue un point marquant de notre histoire. Pour le meilleur ou pour le pire, le Parlement canadien se voit demander d'agir unilatéralement dans plusieurs domaines à la fois afin de débloquent une situation considérée comme une impasse de longue date.

Aujourd'hui je vais essayer de vous faire part de certaines de mes réflexions sur ce qu'on nous demande de faire en tant que députés et j'emploie le mot réflexions de propos délibéré. Nous ne sommes pas en campagne électorale. Il s'agit d'un débat sur la nature et l'avenir même de notre pays et j'invite tous les députés à considérer ce débat sous cet angle. J'invite particulièrement les ministériels à considérer ce débat sous cet angle car j'ai constaté au cours des quelques jours qui se sont écoulés depuis le début de ce débat sur la constitution un certain sectarisme et un manque de respect arrogant pour ceux qui ont formulé des critiques à l'encontre des propositions gouvernementales. Je trouve cela déplorable dans le cas de débats d'une telle importance sur le plan national.

Que nous soyons néo-démocrates, conservateurs ou libéraux, nous devons partir du principe que les autres ont eux aussi un minimum d'amour pour leur pays, quelles que soient l'idéologie et l'interprétation de l'histoire qui font qu'ils éprouvent cet attachement. Cette diversité dont je parle est spécifiquement canadienne. C'est pourquoi nous devons en tenir compte si nous voulons avoir un véritable débat et non l'une de nos habituelles joutes oratoires.